
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 avril 2022

Résolution: CA22 240146

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter une disposition relative au potentiel archéologique et de revoir les dispositions d'unités de paysage du quartier chinois ainsi que d'apporter des précisions aux dispositions d'enseignes et d'affichage - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 8 mars 2022 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 14 mars 2022 au 29 mars 2022 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec modifications, le Règlement CA-24-282.130 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'ajouter une disposition relative au potentiel archéologique et de revoir les dispositions d'unités de paysage du quartier chinois ainsi que d'apporter des précisions aux dispositions d'enseignes et d'affichage ».

Adoptée à l'unanimité.

40.10
CA-24-282.130
1227303002

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 avril 2022